



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **ABC assurances Sàrl**, Av. de Morges 45,
1004 Lausanne
2.

Date du prononcé de dissolution: 22.07.2013
3.

Suspension de faillite: 01.11.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.11.2013
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne au 22 juillet 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But de la société : la recherche de financement, l'expertise, la mise en valeur et le courtage de tout bien immobilier, le courtage de produits financiers et d'assurances, en particulier en matière de prévoyance (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 06
1014 Lausanne Adm cant

01166189

